

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mai 2024

---

RELATIVE À LA RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET À LA SOUVERAINETÉ  
AUDIOVISUELLE - (N° 1350)

## SOUS-AMENDEMENT

N ° AC339

présenté par  
Mme Calvez, Mme Rilhac et Mme Brugnera  
à l'amendement n° AC|223 du Gouvernement

-----

### ARTICLE 5

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.